

LE COMBAT SYNDICALISTE



CNT

2€ SEPT 09

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX. SALUTATIONS ANARCHOSYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 342.

JOURNAL MENSUEL

LA CHASSE EST OUVERTE

Photo: Yann Lévy

LE SAVIEZ-VOUS ? La pré-rentrée sociale s'est déroulée le jeudi 27 août à Boissy-la-Rivière lors de la conférence plénière de l'Université d'été de la CFDT. Ce jour-là, François Chérèque, le secrétaire général de la CFDT, a convié Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT, à une rencontre au sommet. Dans une ambiance décontractée, les deux hommes ont affiché leurs convergences : ils ne tenteraient rien jusqu'à leurs congrès respectifs (en décembre pour Thibault ; en juin pour Chérèque). Alors que la grogne monte dans les rangs, que la paupérisation touche une part croissante de la population, les deux ectoplasmes n'en finissent plus de remuer la queue devant Maître Sarko. Pourtant, cet été, l'esprit du syndicalisme révolutionnaire s'est manifesté bruyamment à deux reprises. Ce sont d'abord les déclarations fracassantes de Xavier Mathieu, délégué CGT de l'usine Continental Clairoux, qui ont défrayé la chronique. Celui-ci a d'abord qualifié Bernard Thibault de « racaille » puis de « parasite ». Ce sont moins ces noms d'oiseaux qui nous importent que le message que fait passer ce syndicaliste. Écoutons-le un peu : « La fracture entre la base et les directions est générale. Pas seulement du côté de la CGT. C'est pareil à FO ou à la CFDT. Je ne regrette pas mon coup de colère. Quand le mec pour qui je paie mes timbres depuis

18 ans refuse de venir soutenir des ouvriers poursuivis au tribunal pour s'être battus, je n'ai pas de respect pour lui. Ce n'est pas parce qu'il est au-dessus de moi que je suis obligé de l'adorer. D'ailleurs, je vais arrêter de répondre là-dessus. J'ai juste un conseil à leur donner : c'est d'arrêter de penser que tous ceux qui sont en colère sont manipulés par l'extrême gauche. Ça, c'est le même discours que l'UMP. Et franchement, ce n'est pas très respectueux de la classe ouvrière, de penser que nous sommes des moutons incapables de nous battre tout seuls. » (*Le Monde*, 26 août). Leur usine étant promise à fermeture, les « Conti » ont tout de même arraché la somme de 50 000 euros chacun d'indemnités de licenciement. Même si la sauvegarde de l'emploi doit être la priorité, les salariés ont fait leur possible. Ils n'auraient certainement pas eu autant s'ils avaient confié leur destin aux barons des centrales institutionnelles. Une fois de plus, c'est l'action directe qui a payé. Bien loin de là, en Kanaky, lors du procès en appel à Nouméa – le 25 août – des 26 syndicalistes de l'USTKE, le procureur a requis des peines encore plus lourdes qu'en première instance, demandant quinze mois de prison ferme contre le président de l'organisation Gérard Jodar pour entrave à la circulation d'un aéronef. Ici encore, il s'agit de museler par tous les

moyens possibles, à l'aide de l'effarant arsenal législatif antiterroriste, un syndicaliste qui se bat au lieu de se coucher. Pendant ce temps-là, à l'heure où Chérèque et Thibault prennent le thé, la police sarkozyste n'en finit plus de chasser le gibier militant, le gibier sans papiers, le gibier populaire. À Montreuil le 8 juillet, c'est notre camarade Joachim qui a été éborgné et défiguré à vie d'un coup de Flash-Ball, il est la cinquième « gueule cassée » répertoriée de l'année. Depuis, bien d'autres ont subi les violences de l'appareil répressif d'État, y compris un gamin de 7 ans ! On l'aura compris, la rentrée sociale s'annonce difficile. Le gouvernement flatte les banquiers (qu'il a pourtant renfloués, il y a quelques mois, avec nos impôts) mais fustige les instits désobéisseurs. L'arrogance des nantis s'affiche outrancièrement. Et pour la flicaille, la chasse est ouverte. Ce ne sont ni les raisons de se battre ni la volonté qui manque. Il faut juste comprendre qu'aujourd'hui plus qu'hier, nous n'aurons que ce nous prendrons.

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
Tél. : 0 810 000 367 (prix d'un appel local)
CNT - BP 30423 - 35004 Rennes cedex
www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
Tél. : 08 72 58 35 90 (prix d'un appel local)
CNT - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Toujours plus de précarité | 2 |
| Plan social dans l'éducation | 2 |
| Mobilité des fonctionnaires | 3 |
| Evaluation piège à C... | 3 |
| FNAC en lutte | 4 |
| Métro, boulot... | 5 |
| La loi du 20 août 2009 | 6 |
| Des inégalités croissantes | 7 |
| Humeur | 7 |
| Capitalistadors | 8 |
| C'est pas le Pérou | 9 |
| Kanaky, le combat continue | 9 |
| Une BD contre l'empire | 10 |
| Avec des scies... | 11 |
| Solidarité avec Pascal | 11 |

Toujours plus de précarité !

La précarité dans le travail ne date pas d'aujourd'hui. Mais la montée en puissance des « contrats précaires » n'a jamais été aussi forte ces dernières années, que ce soit dans les secteurs public ou privé : CDD, missions d'intérim, périodes d'essai renouvelables, contrats aidés, emplois défiscalisés ou subventionnés, contrats en alternance, contrats de professionnalisation, travail partiel... Mais quoi qu'il en soit, un contrat précaire n'est jamais un contrat choisi ! Un emploi à temps partiel imposé, ce n'est pas du temps partiel voulu ! Sans fard, le recours aux « contrats précaires » fournit au patronat et à l'État-patron « une variable d'ajustement », une variable soumise aux lois du marché et à la logique du profit. C'est une véritable aubaine pour le système capitaliste qui fait de l'extension de la précarité dans le travail encore une source de plus-value !

La crise financière qui se préparait depuis 2007 a fait sauter les chausse-trappes spéculatives causant un désarroi du système qui serait cocasse si cela ne touchait pas de plein fouet des millions de travailleurs à qui on fait payer maintenant de sales dividendes.

Si on reprend les chiffres de Pôle emploi et en suivant les nouvelles catégories inventées en février 2009, on a en catégorie A (les sans-emploi) 2 506 700 chômeurs en avril (soit 58 500 de plus depuis fin mars ou encore une augmentation de 24,6% de chômeurs sur un an). C'est cette catégorie qui sert à fixer le taux de chômage qui permet au gouvernement, quand il est calculé à la baisse, de fourbir sa propagande. Mais, si on fait le total des cinq catégories, on avoi-

sine les cinq millions de chômeurs (pour être plus exact 4 003 500). C'est alors sans compter les chômeurs des DOM, les RMistes, les non inscrits, les plus de 55 ans, les sans-papiers... et ceux qui foutent le camp, et ceux qui n'actualisent pas leur situation, et ceux qui sont radiés... À quoi bon les chiffres.



Les « contrats précaires » sont les premiers à payer la crise et la politique de l'État et du patronat. « Contrat précaire » pour un traitement social du chômage péroré-t-on, pour un retour progressif à l'emploi jacasse-t-on, en réalité « contrats précaires » en première ligne pour un retour rapide au chômage. C'est bien ce que l'on appelle la flexibilité du travail, non ?

Mais ici ou là des travailleurs précaires et des chômeurs ont décidé de ne plus subir la précarité comme une fatalité. Ainsi, de Lille à Marseille, chômeurs et précaires ont décidé

de lutter. C'est le cas dans la région lilloise avec le « Réseau contre la précarité dans l'éducation », où les personnels précaires de l'éducation se mobilisent, s'organisent et luttent pour leurs droits et leurs conditions de travail, avec un seul mot d'ordre : la titularisation sur des postes statutaires. Leur combat contre la précarité est bien sûr le nôtre, car la précarité ne peut devenir l'horizon indépassable que nous fait miroiter le capitalisme. C'est pourquoi, la CNT ne cesse d'appeler à la convergence des luttes, chômeurs-es, précaires, sans-papiers, salarié-es... un même combat !

✎UR-CNT 59/62

Luttons pour leur titularisation !

Non au plan social dans l'Éducation !

Des dizaines de milliers de collègues sous contrats « d'avenir » ou « d'accompagnement dans l'emploi » seront cyniquement renvoyés au chômage cet été. Ces contrats précaires, formés et intégrés aux équipes, couvrent pourtant des besoins permanents et indispensables dans les établissements scolaires. Titularisation de tous les précaires !

Les CA (contrats d'avenir) sont des CDD renouvelables trois fois dans la limite de deux ans, voire trois pour certains publics. C'est la règle générale. Mais parfois, dans certains bassins d'emploi, les CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi) ne peuvent excéder dix-huit mois. Après le maximum de renouvellements, la titularisation est la seule possibilité de pérennisation de poste mais ce cas est extrêmement rare. De plus, pour être titularisé dans la fonction publique (hormis la lutte ! - cf. les exemples cités ou décrits ci-dessous), il n'existe qu'une seule voie : les concours... ou la titularisation directe pour certaines personnes reconnues « travailleur handicapé ».

Le but de ces contrats aidés (CAE ou CA) est de « traiter socialement le chômage » : on offre un poste en CDD pendant quelques mois, voire quelques années, et après, retour à la case chômage pendant qu'une autre personne occupera

le poste vacant ! À ce propos, la personne qui accepte ce type de poste devrait être prévenue dès le départ qu'elle ne sera pas gardée (même si elle est compétente) et qu'elle doit profiter au maximum des possibilités qu'offre ce contrat. Par exemple, il est possible de suivre une formation ou d'être aidé dans une démarche VAE (validation des acquis de l'expérience). Ainsi, sur le deuxième volet de la convention CAE ou CA, il faut toujours vérifier si l'employeur a coché la case « formation prévue ».

Sur le plan local, en attendant un rapport de force régional ou national, la seule possibilité pour obtenir un CDD de contractuel, c'est la mobilisation des personnels. Ainsi, il y a quelques années à Lille, plusieurs contrats CEC (contrats qui n'existent plus aujourd'hui) ont réussi à continuer à travailler de cette façon. Cela étant dit, ce type de solution est plus difficile à obtenir qu'avant, car c'est maintenant le conseil général ou le conseil régional qui recrute. Donc, pour ce qui concerne le 1^{er} degré, même si un contrat d'avenir travaillant dans une école maternelle ou élémentaire, arrive à décrocher un statut de contractuel, il est impossible pour lui de continuer à travailler dans l'école ! Concernant la construction d'un rapport de force régional ou national, c'est possible, mais ça ne se fait pas du jour au lendemain.

✎CNT-SSEC 59/62

En bref...



À la porte !

Sarkozy, qui nous vante tant le modèle social français, a pour le moins une pratique bien différente. Au plan social qui vient d'avoir lieu, 30 000 EVS (emplois vie scolaire) viennent d'être mis au chômage au 30 juin 2009, viendra s'ajouter un autre plan social à la rentrée, celui d'un petit millier d'assistants d'éducation dont on ne parle que très peu. Ces assistants d'éducation ont cumulé cinq années d'emploi-jeune et six ans d'Assistant d'éducation, soit onze ans au service de l'Éducation nationale ! Et au bout de onze années de bons et loyaux services, c'est la porte et le chômage à la clef en septembre. À cela, nous pourrions ajouter l'annonce de la suppression de 16 000 postes d'enseignant en 2010 alors que les jeunes diplômés ne trouvent pas de travail en cette période de crise.

Rappelons que les enseignants ne bénéficient toujours pas de médecine du travail... Alors l'État-patron, un bon patron ? On relativise à l'aune de ces constatations le concept d'État social en France. Pour autant nous n'oublions pas tous les travailleurs du secteur privé qui subissent et vont subir pendant l'été des licenciements économiques sous couvert d'une crise qui a bon dos. Tant que la logique du profit prendra le pas sur la vie, nous serons à la merci des agioteurs, patrons et autres buveurs de sang. Il est temps d'inventer le syndicalisme du XXI^e siècle en dehors des partis politiques, en se réappropriant et réactualisant les fondamentaux des fondateurs du syndicalisme basé sur les Bourses du travail.

Grève à Odislor !

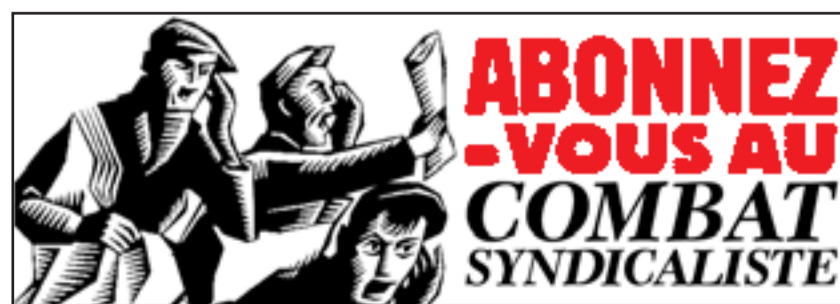
Le 15 juillet 2009, les salariés du groupe Odislor se sont mis en grève et se sont rassemblés au siège social près de Guingamp pour exiger le paiement des salaires de juin.

Le travail a repris au bout de trois jours, lorsque les salaires ont été versés. Déjà en mai, suite à un premier mouvement de grève, les salariés avaient obtenu l'engagement de la direction de maintenir les effectifs et d'améliorer les conditions de travail.

Odislor est une jeune entreprise spécialisée dans les équipements solaires et les énergies renouvelables. En pleine expansion, elle compte 120 salariés et plusieurs agences en France.

Malgré ces victoires, nous restons vigilants et nous nous battons pour mettre un terme aux attitudes d'une direction qui méprise ses salariés au quotidien.

Section syndicale Odislor ✎SUB-TP Bretagne



Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste* c/o CNT 31, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse.

ABONNEMENT GRATUIT

Si vous souhaitez qu'un-e ami-e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.

Sois mobile ou dégage !!!

La CNT Équipement dénonce le « projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction publique », examiné à l'Assemblée nationale les 2, 3 et 6 juillet et qui organise la casse du cadre statutaire des fonctionnaires. Il est révélateur qu'une loi de cette importance, dont le contenu a été vivement contesté par l'ensemble des organisations syndicales, passe à l'Assemblée nationale pendant les congés d'été. Ce projet de loi est une remise en cause profonde des services publics.

En effet, l'article 7 de ce projet de loi ouvre la possibilité de mettre au chômage d'office (« disponibilité forcée ») et sans traitement, tout fonctionnaire qui, dans le cadre d'une restructuration ou suppression de service, n'aurait pas trouvé une nouvelle affectation. Si, après trois propositions de poste par l'administration (quel que soit le lieu géographique, le ministère, la collectivité ou le métier proposé), vous n'en acceptez aucun, vous pouvez être licencié. En résumé, vous ne pourrez pas refuser le troisième poste proposé... sinon, la porte!!! Ces postes proposés peuvent se présenter sous la forme d'un cumul de plusieurs postes à temps partiel (dont au moins un mi-temps). Ce « bricolage » de poste pouvant se répartir sur des missions, des administrations ou des lieux très différents, « flexibilité » oblige...

M. Santini, à l'époque secrétaire d'État à la Fonction publique, fut très clair : « Il s'agit d'une mesure dissuasive vis-à-vis d'agent qui refuserait le principe même de la suppression de leur emploi », inutile de préciser que, derrière « dissuasive », il y aura selon les cas : peur, chantage, pression... Évidemment, le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux et les restructurations à venir vont permettre de donner toute sa pleine mesure à cette loi, il vous faudra être très mobile géographiquement et professionnellement. Ayons ici une pensée pour les agents du Sétra, les déplacés des DDEA, des subdivisions supprimées...

C'est également la création d'une nouvelle position statutaire : « fonctionnaire sans traitement en attente de poste ou avant licenciement », et rappelons-le sans indemnité chômage car la grande majorité des employeurs publics ne cotisent pas à l'assurance chômage. Cela est également valable si, de retour de congé maternité, parental,

longue maladie ou détachement, votre poste a été transformé ou supprimé... Vous aimez les surprises !!! Cela veut dire que le fonctionnaire dans cette situation (qui sera la conséquence logique des suppressions massives de postes liées au démantèlement programmé du service public) cessera de percevoir un traitement et devra donc, s'il veut être payé, trouver par lui-même un emploi dans le public ou le privé en attendant un poste, voir quitter définitivement la Fonction publique (indemnité de départ fixée au cas par cas !!!). Ce licenciement qui ne dit pas son



nom est la porte ouverte à la liquidation définitive du statut de la Fonction publique et du service public. C'est la fin de la garantie de l'emploi pour l'agent qui était « une garantie d'indépendance dans l'exercice de ses fonctions » et, ainsi, modifie et fragilise son positionnement. C'est la fin d'une relative protection contre la corruption ou les pressions diverses (politiques, hiérarchiques), la fin de la garantie pour le citoyen/usager de l'indépendance, de la continuité du service et de la neutralité de l'action publique.

Nous constatons déjà, avant que cette loi ne soit votée, que le nombre de révocation particulièrement dans l'Édu-

cation nationale a augmenté sous le prétexte d'« insuffisance professionnelle » et touche en réalité les syndicalistes les plus dérangeants (voir les nombreux cas en cours suite aux dernières luttes dans l'Éducation nationale).

Il s'agit, en outre, d'un véritable plan social adapté au secteur public. Rappelons qu'il y a 33 754 postes à supprimer en 2010 (30 600 en 2009).

La CNT Équipement dénonce par ailleurs l'article 10 qui permet d'avoir recours, à l'intérim sous prétexte de « continuité du service public ». Il s'agit, une nouvelle fois, d'un moyen supplémentaire, après le recours à l'emploi précaire (vacations, contrats CAE, etc.), de liquider à terme les garanties statutaires des travailleurs de la Fonction publique, de précariser les personnels, au détriment de leurs statuts et de l'intérêt du service public.

Rappelons que contrairement à une idée reçue le taux de précaire est très élevé dans la Fonction publique, 25% des agents publics sont aujourd'hui contractuels ou précaires. Plus encore, cet article ouvre la voie à la sous-traitance, et donc accentue l'entrée du privé en interne dans le secteur public. Rappelons au passage que l'indemnité de précarité qui existe pour le privé n'est pas prévue pour les agents non titulaires de la Fonction publique.

Nous revendiquons la titularisation sans condition de tous les précaires, assortie de l'ouverture massive de postes statutaires, seule à même de faire barrage aux tentatives de liquider le statut de la Fonction publique et d'assurer réellement la continuité des services publics.

Nous notons également la disparition dans le nouveau gouvernement du secrétariat à la Fonction publique, celle-ci sera dorénavant directement gérée par le ministre du Budget, c'est la confirmation que l'État (et ce n'est pas une surprise !) ne voit dans le service public qu'un coût qu'il faut réduire, la suppression des emplois à venir étant une simple variable d'ajustement au déficit public. À aucun moment n'est pris en compte la richesse du service que nous apportons qui est pourtant garante d'égalité des droits, d'émancipation par l'éducation, d'accès de tous aux soins.

✦CNT Équipement 69

Entretien d'évaluation : non merci !

L'entretien d'évaluation individuelle nous est vendu comme un bénéfice pour les agents : un moment privilégié et constructif pour « échanger et faire le point sur les attentes en termes professionnels du salarié et de son responsable hiérarchique ». Une occasion de faire entendre nos souhaits de formation, nos revendications concernant nos conditions de travail.

Mais entre ce discours enthousiaste et la réalité vécue par les agents, c'est souvent le grand écart ! Combien sommes-nous à attendre avec joie et impatience ce moment de grâce, en tête à tête avec notre chef de service ? Combien sommes-nous à en ressortir avec de véritables perspectives pour nos missions, notre avenir ? Au contraire, beaucoup redoutent cet entretien, au mieux vécu comme une corvée, au pire comme un calvaire !

L'évaluation individuelle conforte l'individualisation des relations de travail et tend à saper toute notion d'organisation collective. Que reste-t-il du travail en équipe, de la concertation dans les services, des demandes communes de moyens ou d'amélioration des conditions d'exercice, quand tout est ficelé et quadrillé dans des fiches d'évaluation individuelle et ramené à un dialogue en tête à tête, porte du bureau fermée ?

L'évaluation individuelle renforce la toute-puissance de la hiérarchie directe, isole, infantilise et soumet les agents. Elle tourne pour beaucoup au pur règlement de comptes (répression de chef à agent ou délation entre agents via la hiérarchie). Au cœur de cette logique : la mise au pas de l'expression collective, la division et la compéti-

tion des agents entre eux. Quelques exemples de ces critères, tous droits sortis des manuels de management d'entreprise privée, mais également tirés de la fiche d'évaluation : l'implication, l'efficacité, la technicité, l'autonomie, le relationnel, les objectifs, les indicateurs de résultat, les faits significatifs de réussite. Ces critères sont



appréciés par le supérieur sous forme d'un QCM style bulletin scolaire « l'agent ne met pas en œuvre cette qualité professionnelle... », l'agent met en œuvre rarement cette qualité... », l'agent met en œuvre régulièrement... », l'agent met en œuvre très fréquemment... », « objectifs non atteints... », objectifs atteints partiellement... », objectifs totalement atteints... ». Voilà le genre d'évaluation à partir de laquelle on nous concocte notre devenir professionnel.

Le salaire et l'avenir au mérite sont en marche au détriment, entre autre, de l'ancienneté et de l'égalité de traitement. Quel que soit son contenu, l'évaluation individuelle porte en elle ses propres dérives, particulièrement graves et contraires à l'intérêt collectif et particulier des agents, comme au service public lui-même. Alors quel que soit son emballage : nous n'en voulons pas !

L'évaluation individuelle : non merci ! ...

Et si on refusait tout ça ! ...

Et vous qu'en pensez-vous ?

Contact : Bernard JUBAN C.P.A.M. Pôle G.E.D. Mail : sante-social.42@cnt-f.org Salle 15 bis, Bourse du travail, Cours Victor Hugo 42028 St Etienne Cedex 1.

Permanence tous les vendredi à partir de 18h30.

Reprendre la Bastille

Saisi à la demande du comité central d'entreprise (CCE) et de l'intersyndicale de la Fnac Paris, au sein de laquelle la CNT est représentée, le TGI de Créteil vient de suspendre la mise en œuvre du Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), que la direction de l'entreprise cherche à passer en force. Ce PSE prévoit la suppression de 168 postes et la fermeture de la Fnac Bastille.

Alors que la direction de la Fnac considérait la procédure comme achevée depuis le 27 mai 2009, le président du tribunal a fait droit aux demandes de l'intersyndicale et du CCE, pour considérer que les procédures de consultation et d'expertise des CHSCT, des comités d'établissement et du CCE devaient se poursuivre. En conséquence, la procédure reprendra devant le CCE.

En attendant, les projets de réorganisation et de licenciements de la Fnac sont suspendus. C'est une première victoire pour les salariés de l'entreprise qui continuent de demander le retrait pur et simple du PSE. Petit rappel, en février de cette année, Pinault Printemps Redoute (devenu PPR), dont la Fnac est une filiale, a vu la valeur de ces actions fondre, comme les autres entreprises du CAC 40. Il est devenu urgent de rassurer les actionnaires.

Le groupe PPR, sous la direction de François-Henri Pinault, met en place un plan de relance. Le groupe fait d'abord remonter les fonds propres de ses filiales en

bonne santé vers la maison mère, ainsi 300 millions d'euros sont transférés de la Fnac vers PPR, au passage 480 millions d'euros sont versés aux actionnaires, dont 40 % à la seule famille Pinault. Ensuite, il lance des plans d'économie sur ces sociétés (35 millions d'euros pour la Fnac et 65 pour Conforama), afin soi-disant d'anticiper la crise. Enfin, il prévoit un plan, dit de « reconquête de Paris », qui vise essentiellement à augmenter la rentabilité des magasins sur le dos des salariés.

Les économies se font sur la masse salariale : suppression de 400 emplois, dont 200 à Paris. En rognant sur les CDD, les suppressions sont ramenées à 170 environ sur la Fnac Paris. Mais, dans la mesure où les effectifs ont déjà fortement fondus à Paris (350 licenciements, démissions, etc., en trois ans), les nouvelles coupes sombres ne se passeront pas sans casse. La direction

décide d'imposer ces suppressions par un plan de sauvegarde de l'emploi en se servant de l'alibi de la crise et de la prétendue baisse des bénéfices (pompés par PPR). Mais comment justifier un plan social dans des magasins qui génèrent chacun une dizaine de millions d'euros de bénéfices par an ? De 9 à 12 pour les quatre grands magasins de Paris, sur un total de 128 millions d'euros.

La solution consiste à fermer le magasin de Bastille, ce magasin étant un magasin mono-produit et le marché du disque étant en perte de vitesse, la fermeture peut paraître logique. De plus, la direction orchestre la perte de rentabilité en augmentant les frais de siège sur ce magasin, privant celui-ci de ses bénéfices.

Dans les mois qui suivent, le personnel se mobilise : débrayages, occupations de magasins, manifestations, etc. Pinault et les

actionnaires sont pris à partie lors de la journée de distribution des dividendes, mais la direction du groupe ne veut rien lâcher.

Parallèlement à ces manifestations, dans les instances (CE, CCE, CHSCT), les organisations syndicales ont missionné des experts : expertises économiques et risques psycho-sociaux. Ces expertises ont permis de retarder l'application du PSE et nous ont donné des éclairages intéressants sur la santé de la Fnac, dans la perspective d'une action en justice.

Dernière nouvelle, nous avons appris lors d'une réunion avec des élus de la mairie de Paris que la Fnac était en négociation avec l'opéra Bastille pour acquérir un local de 5000m² à moins de 150 m de l'actuel magasin de la Bastille ! Mais la direction attend la fin du PSE pour se lancer, car l'ouverture de ce magasin se fera sans recrutement externe, toujours dans un souci de maximiser la rentabilité de la pompe à fric.

On voit comment le mécène du film « éthique en toc » *Home*, destiné à nous faire comprendre, pauvres niais que sommes, les problèmes de la planète, considère les salariés de son entreprise. Nous n'avons pas besoin de film pour montrer à Pinault que nous sommes toujours déterminés à ne pas se laisser tondre sans rien dire.

Section CNT Fnac Forum

Syndicat de la communication et de la culture



Adieu camarade



Laurent est en bas de la photo (au centre), assis en tailleur.

Laurent, 43 ans, postier à Rennes au bureau Henri Fréville et militant CNT, a choisi le jeudi 2 juillet dernier de nous laisser seuls organiser la lutte pour l'autogestion.

La CNT, il l'avait connue en traînant dans les festoù-noz parisiens. C'est, entre autres choses, ce qui avait motivé sa mutation en région Bretagne.

En dix ans de combats à La Poste ici à Rennes, vous l'avez peut-être croisé à Paris pour Mai 2000, à Göteborg ou à Bruxelles en 2001, aux côtés des intermittents en 2003, des ouvriers de ST Micro ou l'année dernière encore dans une fac en lutte.

Laurent le discret voulait être avec les travailleurs qui se battent. Longtemps, Laurent a été le trésorier de notre Union locale fauchée... Que

de galères pour payer ces fichues factures de téléphone ! Mais, les années fastes, il ramenait, joyeux, la sono louée pour le 1^{er} Mai. Si on arrivait à peu près à l'heure à une manif, le drapeau CNT PTT nous aidait bien à repérer notre embryon de cortège. Laurent était toujours là, le premier arrivé, en plus !

Est ce que nous réalisons à ce moment l'importance de ce lien entre nous ? Certainement pas. Les listes Internet remplacent si mal ce compagnon discret, qui savait tout ce qui se passait, parce qu'il était présent et faisait parvenir les infos, souvent de façon informelle... Et tout ça sans portable !

Sorti victorieux de ses problèmes d'alcool depuis 3 ans, Laurent est tombé peu à peu dans une dépres-

sion difficile. Nous avons la rage contre nous-même, mais aussi contre La Poste, qui l'a fait passer du statut de fautif au statut d'inapte, attendant son retour avant d'étudier l'éventualité d'une mutation.

Même s'il s'était éloigné petit à petit, c'est inacceptable que cette présence toujours bienveillante devienne absence. Laurent a indéniablement contribué au développement de notre Union locale. Nous la ferons grandir encore, pas tout à fait sans lui : dans notre souvenir il ne sera jamais très loin, toujours prêt à pousser son vélo pour nous rejoindre lors d'une grosse manif ou d'un petit rassemblement.

Laurent sera toujours dans nos cœurs...

CNT UL Rennes

« Nous portons un monde nouveau dans nos cœurs » Durruti

| LA RÉDACTION | |
|--|---|
| Directeur de la publication Jean-Luc Roubier CPPAP N° 0613S06521-TGI N°97/93 | Le prochain numéro du <i>Combat syndicaliste</i> sortira aux alentours du 5 juillet. |
| Rédaction combat.syndicaliste@cnt-f.org CS c/o CNT, 44 rue Burdeau, 69001 Lyon | Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail. Merci de respecter ces quelques consignes, cela facilite le travail des militantes qui réalisent notre journal. |
| Administration cs-administration@cnt-f.org CS c/o CNT, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse | |
| Abonnements Voir le coupon ci-contre | |
| Impression sur papier certifié PEFC Imprimerie 34, 8 rue de Bagnolet, 31100 Toulouse | |
| L'ensemble des tâches amenant le <i>Combat syndicaliste</i> dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-e-s après leurs journées de travail. | |

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme.

Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes.

SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme.

ANTICAPITALISTE ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !

Nous ne sommes pas des pions!

Retour sur une année de lutte des assistants-es d'éducation du collège Saint-Exupéry (Lille-Hellemmes)

Le statut des assistants d'éducation (AE) est un des contrats précaires de l'Éducation nationale: temps de travail annualisé, service hebdomadaire allongé, smic horaire, contrat de courte durée... Recrutés directement par les chefs d'établissement en CDD renouvelable (ou pas), il paraît difficile et risqué pour un AE (comme pour tout travailleur précaire) de s'opposer à sa hiérarchie. Pourtant, au collège Saint-Exupéry d' Hellemmes, des AE sont mobilisés depuis le début de l'année scolaire pour défendre leurs droits et pour dénoncer la précarité de leur statut.

Mobilisation des AE

En 2008, en début d'année, le principal est venu nous informer d'une modification du temps de service hebdomadaire: nous passions de 19h de travail par semaine à 21h 30, sans aucune augmentation de salaire.

À l'heure où des milliers de postes sont supprimés dans l'éducation, y compris des postes d'AE, l'administration nous demandait de travailler plus, gratuitement, pour pallier le manque de personnels auprès des élèves. En fait, nous perdions le droit au crédit formation (art. 5, décret de juin 2003) qui nous était attribué en tant qu'étudiant, l'annualisation du temps de travail permettant effectivement de faire travailler un AE à mi-temps jusqu'à 22h par semaine (804h sur 39 semaines minimum).

La majorité d'entre nous étions d'accord: hors de question! Plusieurs réunions furent organisées entre AE puis avec l'administration du collège. Nous nous sommes vite rendus compte que la voie de la discussion ne mènerait nulle

part. Nous devions créer le rapport de force. Sentant une certaine agitation de notre côté, l'administration s'est mise à menacer certains AE: chantage au renouvellement de contrat! «Obéis sans discuter, c'est moi qui signe ton contrat!».

Ces pressions ont peu à peu désolidarisé l'équipe: certains ont accepté, cinq autres ont refusé. Nous nous sommes donc retirés 1h de travail de la grille de service hebdomadaire, malgré les convocations à répétition pour «retard d'une journée sur la remise d'un rapport d'incident» ou encore «rétention de courrier», les menaces d'abandon de postes et les retraits sur salaire.

Création d'une section CNT

Parallèlement, deux AE adhérentes au syndicat CNT-SSEC 59/62 ont créé une section syndicale. Les pressions du principal sont alors devenues quotidiennes et de plus en plus poussées: réprimandes infantilisantes devant les élèves, visites surprises en permanence et même jusqu'à une menace de licenciement pour faute grave.

Voyant que nous étions prêts à nous défendre, il s'est

calmé au bout de quelques mois. En avril, tous les AE sont repassés à 19h de travail par semaine (officiellement grâce à l'arrivée des médiateurs de la réussite scolaire). Nous n'avons eu que très peu de soutien de la part des professeurs titulaires et ça nous a manqué.

Le réseau contre la précarité

Depuis janvier, nous nous investissons au sein du «Réseau contre la précarité 59/62» qui lutte pour la titularisation des personnels précaires de l'Éducation nationale. Nous avons eu plusieurs audiences au rectorat qui a pris quelques engagements, notamment à propos des contrats aidés.

Précaires... mais en lutte!

À l'heure actuelle, nous ne sommes pas sûrs d'être renouvelés en septembre 2009, mais nous nous battons pour! Pour le principe: nous aussi, précaires, nous pouvons réagir et nous organiser syndicalement pour défendre nos droits de travailleurs.

Parce que nous sommes des acteurs indispensables au sein d'un établissement scolaire, parce que notre présence auprès des élèves que nous accompagnons quotidiennement est primordiale, nous exigeons un véritable statut, un salaire digne et la reconnaissance de nos acquis sur le plan éducatif et pédagogique. À l'heure où le sécuritaire remplace l'éducatif dans une école déshumanisée, nous refusons que nos fonctions soient réduites à celles de matons ou de flics scolaires. Nous militons chaque jour pour faire de l'école un lieu où l'élève pourrait s'épanouir et s'épanouir en tant qu'individu.

Elo CNT-SSEC 59/62



Métro, boulot... action!

Actuellement, 176 salariés travaillent pour Médiapole: les fameux «agents oranges» du métro lillois. L'association Médiapole a été créée en 2002 afin d'assurer, pour le compte de Transpole, la prévention dans le métro de la métropole lilloise. Depuis octobre 2006, Ouari représente le syndicat CNT-STIS 59 comme délégué syndical au sein de Médiapole.

Salut Ouari, pourrais-tu te présenter?

Je suis agent de prévention et de médiation dans le métro, sur le secteur de Roubaix. Je suis délégué syndical CNT à Médiapole.

Qu'est-ce qui t'a poussé à monter une section syndicale et à rejoindre la CNT?

Pour pouvoir faire évoluer les choses au sein de Médiapole. Et aussi personnellement, pour m'investir et acquérir une formation syndicale.

Comment s'est passée la création de la section CNT Médiapole? As-tu rencontré des problèmes avec ta hiérarchie ou avec tes collègues?

Non, je n'ai rencontré aucun problème vis-à-vis de l'employeur et de mes collègues.

Peux-tu nous décrire les conditions de travail des «agents oranges»? Quels types de contrats de travail, quels sont les rapports avec la hiérarchie, avec les salariés de Transpole?

Notre fonction est d'«humaniser» le métro. Mais vis-à-vis de Transpole (société du groupe Kéolis qui gère les transports en commun de la métropole lilloise, NDLR), nous suivons un «cahier des charges» qui relie Médiapole à Transpole. Nous sommes en contrat «adulte-relais»*. En CDI pour les premiers embauchés, mais les suivants sont en «CDD insertion».

Tu participes au CE en temps qu'observateur. Quelle est l'action de la CNT au sein du CE?

Nous sommes neuf syndicats représentés à Médiapole, un record, du jamais vu pour une petite structure. Des échanges se font entre nous. L'association Médiapole dépend des politiques (qui la gèrent, qui lui accorde les subventions nécessaires à son existence, NDLR), donc nous veillons à la pérennité de nos emplois en ayant, au travers du CE, une bonne visibilité.

Quel bilan tires-tu de l'action de la section CNT durant ces deux années?

Pour moi, j'ai appris pas mal de choses par le biais du syndicat, ce qui m'a permis d'intervenir face aux patrons et aux autres syndicats. Le rôle de la CNT a pris une importance favorable au sein de Médiapole. Ce n'est pas rose tout le temps. Mais cela n'empêche que les résultats sont plus ou moins concrets. Bien sûr, il y a encore du travail à faire! Mais rien ne se fait sans les agents. Nous venons de conclure les négociations annuelles obligatoires 2008/2009. Quatre réunions pour arriver à une solution plus ou moins satisfaisante. La CNT a travaillé avec l'apport des agents et avec les autres syndicats pour avoir le même son de cloche.

Quelles sont les revendications actuelles de la section?

Les salaires, la transformation des CDD en CDI et l'amélioration des conditions de travail! À ce sujet, un débrayage a eu lieu le 6 avril dernier sur Lille et Roubaix, ce qui va déboucher sur une réunion extraordinaire du CHSCT.

Les élections au CE approchent, quelle sera la position de la section CNT par rapport à ces élections?

Avant, le CE était contrôlé par les cadres et les agents de maîtrise qui détenaient la majorité des sièges. Il faut que ça change et que les agents deviennent majoritaires au CE.

Propos recueillis par Laurent CNT-STIS 59



*Peuvent exercer des activités d'adultes-relais les personnes remplissant les conditions suivantes:

- âgées de 30 ans au moins;
- sans emploi ou bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ou d'un contrat d'avenir;
- résidant en zone urbaine sensible (ZUS) ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville.

Les activités d'adultes-relais s'exercent dans le cadre d'un contrat de travail:

- à durée indéterminée (CDI);
 - à durée déterminée (CDD) de trois ans maximum, renouvelable une fois.
- La création de postes d'adultes-relais est destinée à améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des zones urbaines sensibles (ZUS).

ACTU'BRÈVES
JURIDIQUES

Deux poids, deux mesures :

Un salarié attaque sa boîte au motif qu'il est discriminé par rapport aux cadres dirigeants. Ces derniers disposent de congés payés plus longs que n'importe qui d'autres. « Mais c'est à cause des énormes responsabilités qui pèsent sur leurs épaules » répond le patron. Mais la Chambre sociale ne l'entend pas de cette oreille; pour elle, les différences de traitements, que ce soit les salaires comme les congés, doivent être justifiées objectivement! Voilà qui annonce bien des remises en cause d'accords. On pourrait presque croire que la prise du Palais d'Hiver, c'est pour la rentrée!

(Cass. Soc. 1^{er} Juillet 2009)

Caisse d'épargne/
Banque populaire: la cour
d'appel dit STOP!!!

C'était l'un des feuillets de la crise: le mariage du petit écureuil et de la Banque populaire. Désireux certainement de consommer leur union en toute hâte, la Caisse d'épargne oublie de respecter la procédure d'information et de consultation du CE. Aucune information fiable et vérifiable par un expert, aucune proposition en matière de reclassement, de départ anticipé, etc. Du coup, la cour d'appel de Paris n'a pu que faire droit à la demande du syndicat SUD Caisse d'épargne. Elle suspend la procédure et renvoie les banques à leur copie avec la mention « peut mieux faire ». À suivre.

(Chambre sociale 31 juillet 2009)

Mauvaise conduite

Sur la route il faut craindre la flicaille et les radars, mais aussi les tauliers, car ils peuvent se prévaloir des infractions routières et licencier pour faute grave. C'est ce qui arrivé à ce conducteur de poids lourds qui s'est laissé un peu griser par la vitesse. Si pour les Prud'hommes et la cour d'appel cela représentait une faute pas si grave que ça (deux dépassements de limite de vitesse sur une durée très courte), la Chambre sociale ne le voit pas du même œil, et casse l'arrêt d'appel en prononçant la validité du licenciement pour faute grave pour non-respect des règles de sécurité routière. (Cass. Soc 24 juin 2009).

Le droit syndical, la CNT et la loi du 20 août 2009

Le 8 juillet dernier, la Chambre sociale de la Cour de cassation n'a rendu pas moins de quatre arrêts amenant des précisions sur la loi du 20 août 2008 portant sur la réforme des règles de la représentativité syndicale.

Au-delà de l'extrême rapidité avec laquelle la Cour a rendu ses décisions (le délai moyen étant de trois ans), l'occasion nous était donnée d'examiner les changements qui vont toucher le quotidien du cénétiste, à savoir la section syndicale et la désignation du représentant de la section syndicale (RSS), la grande nouveauté de cette loi de 2008.

La section syndicale « new look »

Elle peut être qualifiée de « new look » parce que les conditions de sa formation ont été totalement chamboulées. En effet, même si les anciennes règles vont encore perdurer pendant la période transitoire (à savoir jusqu'aux prochaines élections) durant laquelle les « cinq grands » syndicats vont encore bénéficier de la présomption dite « irréfragable » de représentativité, il n'en demeure pas moins que la section syndicale et les règles concernant sa formation sont tout à fait nouvelles, et vont impacter plus d'un syndicat, y compris la CNT. Ainsi, il ne suffira plus à une des cinq grandes centrales de prendre le premier individu qui passait par-là, de lui coller une étiquette « délégué syndical » (DS) pour présumer qu'il existe une section dans l'entreprise. Que nenni! Désormais, pour pouvoir désigner son DS ou son RSS quand on ne va pas aux élections, l'organisation syndicale devra d'abord constituer une section syndicale. Mais à partir de combien? Et quid des noms des adhérents? Comment fait-on si le taulier veut la liste?

À toutes ces questions, la Chambre sociale a apporté des précisions via ses quatre arrêts: ainsi, une section syndicale est présumée exister quand on est deux (elle s'aligne ainsi sur la notion de « cessation collective de travail » pour le droit de grève; on est un collectif à partir de deux). La présence de deux adhérents va donc suffire pour prouver l'existence d'une section syndicale. Et la Chambre sociale de rappeler que la décision de prendre sa carte auprès d'un syndicat relève d'un choix personnel et donc de la vie privée qu'il faut absolument protéger, car on ne sait jamais des fois que le taulier ait des envies de règlement de compte façon OK Corral. Du coup, les juges ont décidé que le syndicat n'était pas tenu de transmettre la liste des adhérents (sauf s'ils sont d'accord) aux patrons et que ces derniers n'avaient pas le droit de la demander, sauf dans le cadre d'un procès et donc de transmissions des pièces pour le respect du contradictoire. D'ailleurs, cette décision était motivée par l'article 9 du code civil, ainsi que l'article 11 de la CEDH qui posent le respect de la vie privée en principe général du droit.

Et la CNT dans tout ça, me direz-vous? Et bien le syndicat en rouge et noir est concerné lui aussi, car il n'a désormais plus besoin de faire face à des procès longs et coûteux (bien qu'ils aient été tous gagnés) pour apporter la preuve de sa représentativité mais, surtout, il n'a pas besoin de se prêter au cirque des élections pour pouvoir désigner son RSS. Et la section SIPM-RP, syndicat de la presse en est l'illustration puisqu'elle

compte un RSS et une section syndicale (où ils sont plus de deux rassurez-vous) au sein de *Liaisons sociales*, un quotidien juridique.

Le RSS: la grande nouveauté de la loi de 2008

C'est effectivement la nouveauté apportée par la loi de 2008, puisqu'il s'agit là d'une institution, d'un mandat qui n'existait pas alors.

Comme on l'a expliqué plus haut, le RSS est désigné par le/les syndicat(s) dits non représentatifs, à savoir ceux qui, soit ont perdu leur chemise aux élections en n'atteignant pas les 10% requis, soit (à l'image du SIPM-RP) qui ne se prêtent pas au baroud électoral. Bien qu'il ne puisse pas signer d'accord collectif, le RSS n'en demeure pas moins actif, puisque associé à la section syndicale, cela permet au syndicat d'avoir une

visibilité dans l'entreprise, minimise la plupart du temps, mais visibilité existante avec panneau, local et en principe tout le matos pour continuer le travail syndical.

Sur cette question, les quatre arrêts du 8 juillet 2009 ont eu le mérite d'apporter un élément de compréhension non négligeable, à savoir si le RSS est une conséquence de la section syndicale, en gros, si pour désigner le RSS il faut absolument au préalable constituer une section syndicale. La Chambre sociale répond par la négative: il n'est pas nécessaire d'avoir préalablement constitué la section syndicale depuis un temps X, pour ensuite, dans un second temps, désigner le RSS.

Ainsi, demain, lorsque le syndicat CNT-TRUC souhaite désigner un RSS le 1^{er} septembre: si on applique le principe dégagé par cet arrêt, il n'est pas nécessaire d'avoir créé la section syndicale CNT-TRUC de l'entreprise machin depuis trois mois. On peut tout à fait créer le syndicat le 30 août voire le 31, et ensuite le 1^{er}, pouf on désigne un RSS. C'est la DATE de la désignation qui importe ici et pas la date de création de la section syndicale.

Enfin, un mot sur le sacro-saint « respect des valeurs républicaines » dont personne ne peut dire au fond ce qui entre dans la notion, et pas même la Chambre sociale. C'est d'ailleurs pourquoi elle se contente de dire que si le taulier, pour s'opposer à la création d'une section syndicale par exemple ou à la désignation du RSS, invoque le non-respect des valeurs républicaines, la preuve lui retombe dessus et il aura intérêt à avoir des preuves solides qui vont bien au-delà du simple « Sarkozy salaud » ou bien « Morano la menteuse » pour dire qu'un syndicat, par exemple de la CNT, ne respecte pas ces satanées valeurs.

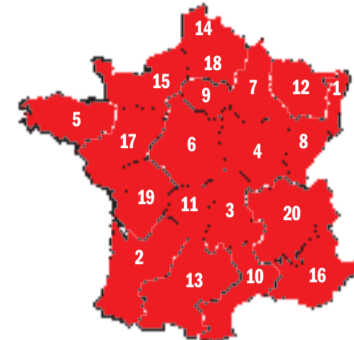
L'objet de cette contribution était moins de chanter les louanges de la loi nouvelle qui au fond reste taillée sur mesure pour les professionnels du syndicalisme. Cependant, elle permet via le RSS et la section syndicale de pouvoir continuer, dans des conditions un peu meilleures, le boulot de terrain que mènent tous les jours nombre de camarades intègres, d'initier et d'accompagner les luttes. Cette avancée, on commence à la percevoir et ça ira sûrement croissant dans le secteur privé où les rapports de force sont plus violents et le « label » anarcho-syndicaliste souvent dur à porter. Enfin, tant qu'on ne nous confond pas avec la CGT, ça va encore.

✎ Joss Randall



Bureau confédéral
BP 30 423, 35004 Rennes Cedex
Tél. : 0 810 000 367, prix appel local
cnt@cnt-f.org - fax 02 99 63 12 58

Vous trouverez sur le site Internet toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.



1 Alsace

Union régionale CNT
4 rue du M^e de Lattre de Tassigny
68210 Bernwiller
Tél. : 06 81 16 46 32

2 Aquitaine

Union régionale CNT
36 rue Sanche de Pomiers,
33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 89 21 72

3 Auvergne

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne

Syndicats CNT Nièvre
BP 25, 58018 Nevers Courlis
Syndicats CNT Dijon
BP 392, 21011 Dijon

5 Bretagne et Pays de Loire

Union régionale CNT
5 square Charles-Dullin, 35200 Rennes
Tél. : 02 99 53 32 22

6 Centre

Union régionale CNT-Loiret
259 rue de Bourgogne, 45000 Orléans
Mél : interco.45@cnt-f.org

7 Champagne-Ardenne

Syndicats CNT Marne
BP 90009, 51201 Épernay Cedex

8 Franche-Comté

Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon Cedex
Syndicats CNT Jura
BP 80039, 39110 Bracon
Tél. : 03 84 73 06 12

9 Île-de-France

Union régionale CNT
33 rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél. : 01 43 72 95 34

10 Languedoc-Roussillon

Union régionale CNT
c/o CNT-PTT 66
BP 90256, 66002 Perpignan cedex

11 Limousin

Syndicats CNT Corrèze
2 rue de la Bride, 19000 Tulle

12 Lorraine

Syndicats CNT Meurthe-et-Moselle
44 rue de Mulhouse, 54000 Nancy
Tél. 06 17 63 15 36

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT
18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse
Tél. : 08 72 58 35 90

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT
1 rue Broca, 59000 Lille
Tél. 03 20 56 96 10
Mél : ur59-62@cnt-f.org

15 Normandie

Syndicats CNT Calvados
BP 02, 14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-Maritime
BP 411, 76057 Le Havre cedex

16 PACA

Union régionale CNT
12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille

17 Pays de la Loire voir Bretagne

18 Picardie

Syndicats CNT Oise
BP 50605, 60006 Beauvais Cedex

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT
20 rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT
Salle 15 bis, Bourse du travail,
42028 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 25 78 04

Un système infernal

La montée des inégalités : conséquence ou cause de la crise ?

La crise d'origine financière a commencé à faire sentir ses effets sur l'économie dite « réelle ». Il est logique que les sommes extravagantes jouées sur les marchés financiers affectent le reste de l'économie. Ce n'est pourtant pas les responsables qui vont en faire les frais mais les catégories les plus fragiles et les plus populaires : chômage partiel, des intérimaires, des femmes, des jeunes les moins qualifiés, plus de pression sur ceux qui ont un emploi et des économistes à terme sur les services publics et sociaux...

Pourtant, cet accroissement prévisible des inégalités sociales est-il seulement une conséquence inévitable d'une situation générale dégradée ? On peut en douter, car avant même cette crise, la situation n'était pas brillante. En fait, cette situation est le résultat d'une politique consciente et précise à partir des années 1980. L'inégalité dans la répartition des richesses est même la cause première de la crise actuelle.

Une situation pas brillante

La moitié des personnes seules en France dispose d'un revenu de moins de 1 182 euros (revenu médian). La situation n'est guère plus brillante pour les familles avec deux enfants qui doivent se débrouiller pour la moitié d'entre elles avec moins de 3 040 euros. Autant dire qu'il faut soigneusement tenir ses comptes et ne pas avoir d'imprévus ou d'accidents (chômage, maladie).

Par ailleurs, les 5 % de familles les plus aisées disposent d'un revenu double de 6 081 euros. Cela permet de voir venir. D'autant que les inégalités de revenu officielles ont du mal à comptabiliser les revenus du patrimoine. Si le rapport interdécile (10% plus pauvres et 10% plus riches) est de 1 à 3 pour les salaires, il est de 1 à 70 pour le patrimoine. Or, de l'aveu de l'Insee, plus de 80% des revenus du patrimoine ne sont pas pris en compte dans le revenu médian.

Ces chiffres ont une certaine logique. Ils signifient que la moitié de la population française vit avec un revenu inférieur au Smic (environ 1 100 euros net). Comment de salaire minimum le smic est-il devenu une norme qui partage la population en deux ?

Des inégalités construites

Analysons l'historique du partage des revenus en France. La part des salariés dans les richesses produites a progressivement augmenté de 1960 au début des années 1980. Puis, en quelques années, de 1983 à 1990, cette part diminue considérablement de près de 10% et stagne depuis à ce niveau.

Cette évolution n'est pas une conséquence spontanée des « chocs pétroliers ». Elle correspond très clairement à la politique suivie à partir de 1983 dite de « désinflation compétitive ». La plus importante mesure prise dans le cadre de cette politique est la désindexation des salaires sur les prix. Cela se traduit par un important transfert de richesses des salariés vers les détenteurs du capital des entreprises.

La justification avancée était que « les profits

d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain ».

Une mécanique infernale

En réalité, les profits d'avant-hier ont fait les bulles spéculatives d'hier et les crises d'aujourd'hui et de demain.

La répartition encore plus inégalitaire des revenus aux États-Unis (pas de salaire minimum, peu de protection sociale) conduit à une concentration des richesses qui nourrit les bulles spéculatives.

Symétriquement, la faiblesse des revenus de la majorité de la population fragilise leur situation. L'origine de la crise est bien, aux États-Unis, les difficultés de salariés modestes qui avaient cru qu'une vie de labeur leur permettrait au moins d'acquiescer leur maison. C'est bien ce déséquilibre fondamental du capitalisme entre les richesses produites et leur répartition qui est au cœur du problème.

Les réponses gouvernementales (plans de sauvetage, de relance...) ne font que répondre aux manifestations extérieures de cette contradiction. Récupérer les 10% de richesses volées dans les années 1980 aux salariés serait un bon début pour inverser la logique (à l'instar des 200 euros obtenus en Guadeloupe)

On voit bien que l'accroissement des inégalités sociales ne sont pas une fatalité mais le produit de politiques mûrement réfléchies (voir le « paquet fiscal »). De même, leur réduction dépendra de notre capacité de mobilisation consciente et organisée.

Ricardo SUTE 69



SMIC

Depuis le 1^{er} juillet 2009 : 8,82 € brut de l'heure.

- Soit 1 337,70 € brut pour 35 h / semaine (151,67 h / mois)

- Soit 1 528,80 € brut pour 39 h / semaine (avec majoration de 25 % de la 36^e à la 39^e heure)

Pour les jeunes salariés :

- 16 ans : 7,06 €

- 17 ans : 7,94 €

Après six mois de travail dans une profession ou à 18 ans : 8,82 €.

FONCTIONNAIRES

Minimum mensuel : 1 325,48 € brut (indice majoré 290)

Indemnité de résidence (indice majoré 298) :

- zone 1 : 40,86 €

- zone 2 : 13,62 €

Seuil d'assujettissement à la contribution de solidarité :

1 325,48 €

Supplément familial de traitement :

- 1 enfant : 2,29 €

- 2 enfants : 72,23 €

- 3 enfants : 179,41 €

- enfants en plus : 127,70 €

INDICES DE RÉFÉRENCES DES LOYERS

1^{er} trimestre 2009 (base 100 - 4^e trimestre 1998) : 117,70

Évolution annuelle : +2,24 %

L'art.9 de la loi n° 2008-111 du 8/02/08 a modifié l'indice de référence des loyers. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

GRILLE DES BARÈMES DE SALAIRES POUR LES APPRENTIS :

La rémunération d'un apprenti varie selon son âge, l'ancienneté dans le contrat, le type de réduction collective de travail.

| Année / Age | de 18 ans | 18-21 ans | + de 21 ans |
|-----------------------|-----------|-----------|-------------|
| 1 ^{re} année | 25 % | 41 % | 53 % |
| 2 ^e année | 37 % | 49 % | 61 % |
| 3 ^e année | 53 % | 65 % | 78 % |

Rappel :

Le calcul du salaire peut aussi se faire selon le minimum conventionnel (prévu par la Convention collective du secteur d'activité) si celui-ci est plus favorable que le SMIC.

BILLET D'HUMEUR **Septembre en attendant**

Ouais ! C'est la rentrée des classes ! On va revoir tous nos copains et copines, on va apprendre de nouvelles choses, on va découvrir un peu plus la vie... C'est ça ! Moi, la rentrée, quand j'étais petit, ça me foutait la boule au ventre, la trouille, la chiasse. Tiens, c'est marrant, ça m'a fait pareil dans certains boulots où je suis passé, et visiblement, quand je croise certains travailleurs, ça leur fait la même.

On rentre de vacances, les « grandes vacances » comme ils disent les vieux et on doit abandonner toute notre liberté pour aller se confronter à notre dure société de la compétition et du mérite. Bien souvent, on a pu passer nos vacances dans un cadre doux et serein (pas forcément lointain) et, du jour au lendemain, on se retrouve face à un nouvel instit', prof'... Et c'est parti pour la bonne tenue alors qu'on a qu'une envie c'est de raconter nos vacances, tout ce temps passé, à nos potes. C'est parti pour la notation : avoir la moyenne, se classer dans le haut du peloton, ne pas faire partie des derniers. C'est parti pour la compétition, car c'est une valeur de base de notre société, il faut être au-dessus des autres, même s'il faut leur marcher dessus pour cela. C'est promis, cette année, on va le faire, on va satisfaire nos parents et la société toute entière qui veut que nous

soyons de bons petits soldats méritants et bien dociles.

C'est la rentrée, on rentre de nos grandes vacances de travailleurs. On est allé consommer le peu d'argent mis de côté pendant l'année si on a pu... Trois ou quatre semaines de coupure avec le train-train quotidien. Coupure avec le réveil matin qui nous

dans l'entreprise. Coupure avec les insomnies du dimanche soir (« je ne veux pas y retourner, quitter le week-end, je ne veux pas m'endormir pour que le week-end ne s'arrête jamais... »). Une si profonde coupure fait mal quand on doit la refermer et retourner au taf !

C'est la rentrée des classes mais l'autre classe ne s'arrête jamais ! Au contraire, elle profite bien souvent de nos vacances pour faire passer ses sales coups. Bon d'accord, ces derniers temps, il n'y avait même pas besoin des vacances pour détruire nos droits tant l'opposition syndicale était catastrophique. Alors l'an dernier, on s'est échauffé un peu, on s'est prouvé qu'on était capable de se mobiliser en grande masse. On a vu beaucoup de nos collègues d'habitude plutôt étrangers à nos idées se jeter dans la grève pour dire STOP aux patrons. On a vu de multiples collectifs de convergences des luttes tenter de se constituer. On a vu beaucoup de syndicats de lutte de classe se fédérer et s'opposer à leur bureaucratie confédérale. Alors transformons l'essai, faisons en sorte que cette rentrée soit celle de notre Classe. Construisons pas à pas, dès maintenant, la convergence des luttes entre syndicats de base, construisons la solidarité de classe, préparons la grève générale reconductible ! Dépassons les bureaucrates !

Ben Sub 69



humilie tous les matins en nous rappelant notre aliénation à notre patron. Coupure avec les huit heures de boulots par jour qui nous rendent lessivés à notre famille à chaque fin de journée et, pire encore, à chaque fin de semaine. Coupure avec les ordres bien souvent absurdes de nos chefs. Coupure avec la tension et le stress palpables

Argentine... Un eldorado pour les capitalistadors français

Petite histoire néolibérale de la province de Mendoza (Argentine) : encore et toujours du profit à moindre coût pour les capitalistes français...*

Un pays « ouvert »

Dès le début des années 90, l'économie argentine se désétaite pour se mettre au niveau de la tendance mondiale. L'ouverture économique se traduit par un changement de patronage : les principaux secteurs productifs de l'État passent entre les mains d'investisseurs privés d'autres pays à travers des firmes communément appelées transnationales. Celles-ci, grâce à une efficacité hégémonique financière, technologique et managériale, investissent facilement dans des marchés où l'emploi de la force de travail et l'exploitation des ressources sous-entendent de moindres coûts de production. Ces investissements sont facilités par des cadeaux fiscaux, une législation assouplie en matière de flexibilisation du travail et par l'arrosage toujours plus poussé des syndicalistes réformistes et des élites politiques.

Rien n'a changé ou très peu depuis le début du siècle en matière d'économie. Le pays est toujours tributaire de la balance commerciale et des paiements, donc des exportations et des importations. Il est continuellement récepteur des investissements extérieurs donc toujours contraint à s'endetter au bénéfice de l'OMC, la Banque Mondiale ou du FMI. De même, sa demande en biens de consommation durables est majoritairement en relation avec des firmes étrangères sauf qu'ici la production industrielle est délocalisée sur son territoire. Cela montre la permanence de la dépendance de l'économie argentine face au capitalisme. Bien qu'elle demeure autosuffisante en matière énergétique et agricole, elle est sans cesse reléguée à un niveau subalterne face aux nouveaux rapports de production et aux nouvelles technologies brevetées venues d'occident.

En somme, ce sont les mêmes bourgeoisies possédantes et financières qui profitaient et qui profitent encore de l'essentiel des transactions commerciales en Argentine. Sauf qu'ici, la bourgeoisie industrielle s'est largement déplacée par l'entremise des transnationales. N'est restée en place que la vieille oligarchie agro-exportatrice qui dorénavant palpe abondamment grâce au soja OGM pendant qu'une bonne partie du peuple mange mal ou très peu...

Le capital français enfonce le clou !

Les capitalistes français y trouveront bien sûr leur compte. Surtout dans la province de Mendoza où ils n'y sont pas étrangers. Déjà au XIX^e siècle, les terres mendocines avaient attiré de nouveaux colons à la recherche d'une activité lucrative. Pensons ici à ces exploitations viticoles déjà mises en valeur sur le dos des travailleurs-ses. Le gouvernement argentin de l'époque en finissait avec les derniers autochtones rebelles et ces colons avaient tout le loisir de vaquer à leur gestion préférée...

En cette fin de XX^e siècle cette quête avide continue mais s'est diversifiée. De nouveaux projets d'investissements voient le jour. Des secteurs comme l'électricité, l'adduction d'eau potable ou la gestion de cette précieuse ressource, l'agro-industrie viticole, l'industrie verrière et la grande distribution ont été ou sont encore pour la plupart exploités par des groupes capitalistes français. C'est la ruée vers l'or à coup de take-overs, joint-venture ou fusions-acquisitions !

L'électricité et l'eau sont accaparées par SAUR International et EDF via la création de filiales obéissantes. Total lui s'octroie quelques concessions pétrolifères. Quant aux bonnes vieilles recettes jalousement gardées du pinard français, elles ne sont pas en reste non plus. Que du joli monde ! Les ogres tels Pernod Ricard, LVMH-Chandon, Lurton, les

Joyaux-Fabre, EDONIA (holding d'origine bordelaise), Michel Rolland (un des œnologues les plus prestigieux au monde), Benjamin de Rothschild, Laurent Dassault, Catherine Péré-Vergé (ex-PDG de la Cristallerie d'Arques), les familles Cuvelier et d'Aulan, plus quelques « petits », se jettent à corps perdu sur ces terres achetées pour une bouchée de pain. En tout 3 300 ha dédiés au vin de luxe prêt à être versé sur les riches tables anglaises, américaines, australiennes, russes ou japonaises. Côté fabrication de bouteille de verre c'est Saint-Gobain qui s'adapte ce marché juteux en mettant la main sur l'usine remembrée. Danone lui s'implante en rachetant aussi l'outil de production et la principale source thermale d'une région au climat semi-aride. Pour finir, ce cher Carrefour détruit le commerce de proximité et chante l'ode à la consommation massive et abusive. La boucle est bouclée, les capitalistes français cernent les principaux secteurs de l'économie de Mendoza.

affaiblie, chose assez paradoxale pour l'une des régions les plus riches d'Argentine.

Cela montre aussi les intérêts stratégiques qui dominent dans les motivations de ces firmes. La conséquence immédiate étant l'intégration croissante et dominée de l'économie planétaire au système capitaliste occidental.

En fait, à travers l'exemple de Mendoza, nous sommes en présence d'un capitalisme très localisé, preuve que le « marché global » n'est qu'un élargissement des périmètres territoriaux d'action des firmes des pays les plus puissants. C'est une globalisation subie et non pas causée par la province et encore moins par la majorité des pays de l'hémisphère sud. Cela met aussi en lumière le dilemme de développement entre régions potentiellement riches et les autres, plus limitées en ressources exploitables. L'Argentine en est la preuve éloquente. Entre un nord très pauvre, une région paméenne très riche et Mendoza qui arrive tant bien que mal à tirer son épingle du jeu, une question se pose : comment assurer une logique harmonieuse et redistributive quand la ressource et l'économie en général sont soumises à l'intérêt privé des classes possédantes ?

C'est pas « les Cités d'or »... mais ça y r'semble !

Les investissements français se sont implantés de manière efficace dans des activités essentielles. Affluents en majorité tout au long de cette dernière décennie, ils traduisent la stabilité d'un ancrage territorial et définissent encore les grandes structures spatiales de l'investissement mondial des transnationales à différentes échelles. Ils répondent, selon leurs secteurs d'activité, aux axes stratégiques qui guident la logique d'implantation de ces transnationales.

En effet, pour l'activité viticole par exemple, nous avons la preuve irréfutable d'une appropriation de la ressource, en l'occurrence des plantations, ce qui marque une première stratégie spatiale : l'accès aux matières premières. La seconde est l'accès aux marchés nationaux et continentaux en valorisant les plus dynamiques, en l'occurrence celui du MERCOSUR.

La production localisée de Danone, Pernod Ricard ou LVMH à Mendoza prouve le rôle central des ventes réalisées par des filiales implantées à l'étranger et surtout que la production locale complète voire remplace les flux commerciaux habituels.

L'exemple de Carrefour reflète, lui, le souhait d'une transnationale de la distribution à se développer sur un marché intérieur dynamique, en jouant sur sa puissance dans la négociation (prix imposés aux producteurs), la commercialisation (publicités, marketing, merchandising) et la distribution (têtes de gondoles, offres promotionnelles). Sans oublier que cela peut favoriser dans le même temps l'écoulement des produits français (Danone, les vins, etc.) qui cherchent un débouché autre qu'extérieur à la province et au pays.

Quant à Saint-Gobain, sa stratégie s'inscrit aussi par la hausse du marché

intérieur et par celle des exportations, chose rendue facile à Mendoza par son quasi-monopole dans la production de verre et les débouchés que lui procure un marché viticole dynamique. En un mot, certains s'égoutent vraiment beaucoup !
(suite dans le prochain numéro...)

* article qui découle d'un mémoire d'histoire réalisé là-bas en 2007-2008 (*Les entreprises françaises et la province de Mendoza, actrices de la globalisation néolibérale de l'économie argentine*).

Paul-André Lefebvre ✎ UR CNT 59/62



Des conséquences bénéfiques pour qui veulent...

Des évolutions ont donc été jugées indispensables dans le cadre de cette modernisation économique. La société n'a eu d'autres choix que de s'adapter. Mais cette montée en puissance des firmes transnationales dans la province oblige à s'interroger sur le degré de dépendance des politiques et économies des États.

L'évaluation des investissements français dans la production témoigne d'une situation assez contrastée. On doit constater l'impact considérable dans l'industrie, le tourisme ou l'énergie. La province de Mendoza s'est transnationalisée et a pour ainsi dire perdu tout degré d'indépendance et d'autonomie. Ce qui témoigne d'une position relativement

Kanaky : grève générale victorieuse et répression

L'USTKE (Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités) a lancé un mot d'ordre de grève générale à partir du lundi 27 juillet afin de régler le conflit qui l'oppose à Aircal (compagnie aérienne locale) et poursuivre la mobilisation pour la libération des militants emprisonnés (début août, encore sept camarades dont le président de l'USTKE).

Cette grève générale visait à obtenir de la direction d'Aircal la signature du protocole de fin de conflit discuté en juin 2009 (un protocole rédigé par l'USTKE et des émissaires de la compagnie Aircal le 11 juin). La direction d'Aircal a joué le pourrissement, aidée en cela par les médias en refusant subitement de signer un protocole à la rédaction duquel elle avait participé.

Origine du conflit

Les salariés de cette entreprise avaient dû se mettre en grève pendant trois mois pour empêcher le licenciement abusif d'une jeune travailleuse kanak. Lors de cette lutte, le 29 mai, plusieurs personnes ont été placées en garde à vue puis condamnées à des peines de prison ferme pour «entrave à la circulation d'un aéronef», les militants de l'USTKE ayant mené leur action sur l'aérodrome de Nouméa.

Un vrai rapport de force : le blocage économique

C'est dans ce cadre et face à cette répression (emprisonnement des principaux leaders du syndicat) que l'USTKE a appelé à la grève générale en initiant un blocage économique de l'île, notamment avec les blocages du port autonome de Nouméa et de la presqu'île de Ducos (grande zone commerciale et industrielle de Nouméa aux mains des colons). Les premiers jours de conflit ont vu une répression féroce menée par l'Etat colonial à l'aide des gendarmes mobiles et du GIPN. L'USTKE n'a pas cédé et a amplifié son action à partir du lundi 3 août avec des barrages à Poindimié et à Koné (villes du Nord du pays) puis à partir de mercredi 5 août avec un blocage total de la route du Sud à la hauteur de la tribu de St-Louis (commune du Mont-

Dore, au sud de Nouméa). La répression s'est alors accentuée, mais la détermination des militants syndicaux largement soutenue par la population kanak leur a permis de maintenir les différents blocages. Lors des affrontements violents, il y a eu de nombreux blessés, ce fut le cas d'un jeune kanak qui a perdu un oeil suite à un tir de flash-ball à bout portant.

Un conflit qui en cache bien d'autres

Il est particulièrement intéressant de voir de nombreux jeunes kanaks, qui à l'identique des jeunes des quartiers populaires de France sont amplement caricaturés par les



médias en hordes violentes et délinquantes, lutter aux côtés de militants syndicaux. Beaucoup de jeunes semblent en effet avoir pris conscience que l'USTKE subit les mêmes répressions et injustices qu'eux. De la même façon, lors de ces journées de grève et de blocage économique, il existait un écart saisissant entre la population kanak souriante et solidaire des actions de l'USTKE et le mécontentement d'une grande partie de la population coloniale de Nouméa. Ceci est encore plus mis en valeur par les discours des médias (un seul journal quotidien, propriété du groupe Hersant, une seule télévision et une seule radio...)

particulièrement virulents contre l'USTKE et les manifestants dont le nombre est toujours minimisé.

Les militants USTKE étant en général présentés comme des irresponsables qui empêchent la population de «travailler librement alors que la Nouvelle-Calédonie subie déjà la crise». Ce discours sur la «liberté de travailler» ou plutôt «liberté d'exploiter» est celui de ceux qui veulent imposer le capitalisme partout dans le monde; ils se servent de la crise qu'ils ont créée comme d'une raison qui devrait empêcher les travailleurs «responsables» de se mobiliser. On a ainsi pu voir se multiplier les reportages sur de pauvres petits chefs d'entreprises contraints à la fermeture à cause des blocages, les journaux ouvrant largement leurs pages aux syndicats de patrons, Medef, CGPME et à la Futam (association d'usagers dirigée par des colons).

Un premier bilan positif mais la lutte continue

Cette détermination et ces actions de blocages ont permis de contraindre l'État français à l'ouverture de négociations entre l'USTKE et Aircal qui ont abouti à la signature d'un protocole d'accord très proche de celui élaboré dès le 11 juin et qui prévoit, notamment, le paiement d'une partie des jours de grève alors que le licenciement de la salariée doit être jugé dans les prochains mois par le tribunal du travail (il n'y a pas de prud'hommes en Nouvelle-Calédonie...). Cette belle victoire ne fait pas oublier à l'USTKE le sort des militants emprisonnés en particulier celui de Gérard Jodar condamné à douze mois de prison et dont le procès en appel a eu lieu le 25 août. Une manifestation s'est déroulée le 22 août. La CNT exige la libération de tous les militants syndicaux emprisonnés, et dénonce l'attitude de l'État français qui se permet d'emprisonner des dirigeants syndicaux afin de tenter de faire taire un syndicat. VIVE LA GRÈVE GÉNÉRALE! VIVE L'USTKE!

Mickael ✶ Educ 69

L'UNION SOCIALISTE LIBERTAIRE ET LES LUTTES AU PÉROU

Entretien avec des militants de l'USL



Peux-tu nous parler des luttes sociales et indigènes actuelles au Pérou?

Grâce à la contestation du peuple, des organisations, des collectifs populaires, politiques et corporatifs, et de la Campagne internationale de solidarité libertaire, nous sommes arrivés à ce que le gouvernement péruvien recule par rapport à l'application des décrets législatifs 1090 et 1064 (DL), qui facilitaient la vente des terres des communautés natives. Cependant, il reste la lutte pour la non privatisation de l'usage de l'eau, la dérogation du reste

des DL qui porte atteinte à la souveraineté et à la vie des indigènes, et pour l'expulsion des transnationales qui agissent dans ces régions grâce à la protection du Traité de libre échange (TLC), signé avec les États-Unis. D'un autre côté, nous devons souligner que ces luttes mettent en évidence le racisme et l'hypocrisie de la société péruvienne.

Sans la fermeté des natifs d'Amazonie, il n'y aurait pas eu de débat national, et leurs revendications et l'oppression qu'ils subissent ne seraient pas apparues à l'opinion publique. L'organisation collective du travail dans les communautés est primordiale. Les communautés privilégient les décisions à la base. Les représentants sont de simples porteurs de décisions des communautés.

Ce type d'organisation est celle que l'État redoute et cherche à détruire. En plus de les expulser de leurs villages et de laisser le champ libre aux entreprises transnationales pour planter leurs griffes, et ainsi piller les ressources avant d'empoisonner l'écosystème.

La situation des travailleurs est plus que déplorable. Ce sont, en particulier les sans-emplois et les retraités, des ex-travailleurs des entreprises privées, qui continuent à souffrir. Les pensions sont gelées depuis plus de 8 ans, et le montant minimum n'arrive même pas à couvrir les 10% du panier familial.

En plus, la grande majorité des bénéfices sociaux qu'ils auraient dû percevoir (les retraités), grâce aux normes établies des dernières années, n'ont pas été appliqués. Ce qui veut dire que l'État lui-même a contourné la mise en application des allocations légales. Ceci a provoqué une avalanche de demandes, sans précédent, des allocataires. Beaucoup de cas sont arrivés jusqu'aux sphères de la cour inter-américaine des droits de l'homme.

Peux-tu nous présenter le mouvement syndical et social au Pérou et ses sensibilités?

Concernant les mineurs, ils doivent compter sur une entité qui devrait leur permettre une cohésion : la Fédération nationale des travailleurs miniers métallurgiques et sidérurgiques du Pérou, qui, au cours de la deuxième moitié des années 80, fut l'actrice de grèves

combatives, qui eurent comme conséquences une amélioration des bénéfices sociaux. Ils ont réussi à arracher à l'État une loi de retraite minière.

Il existe aussi la Confédération des travailleurs du Pérou (CTP), en phase avec l'actuel gouvernement, et qui ne remplit que le rôle de «jaune», en créant des regroupements parallèles pour déstabiliser les autres secteurs en lutte. La CTP et la CGT-P affichent des lignes opposées, mais ne sont que deux centrales bureaucratiques, qui maintiennent des accords sous la table et qui démobilisent leurs bases. Nous avons eu des rapprochements organisationnels et militants avec les secteurs textiles et avec d'autres secteurs de base pour construire une alternative syndicale de classe, autonome, de base, fédérative, horizontale, avec une démocratie directe.

Qu'est-ce que l'USL et quelle place occupe de manière générale le mouvement libertaire?

L'Union socialiste libertaire est le fruit des expériences collectives antérieures comme Qhispikey Llaqta et Étoile Noire -Estrella Negra (2004 et 2007).

Nous avons des contacts avec des organisations de base, avec les classes ouvrières, et des travailleurs licenciés et au chômage. Le malaise et le trop plein des directions opportunistes et bureaucratiques est généralisé, ce qui est en soi un champ fécond pour planter la graine libertaire, tâche à laquelle nous sommes en train de nous adonner.

À propos du mouvement libertaire péruvien, nous pouvons dire que l'anarchisme a bénéficié d'une très bonne audience, jusqu'à la fin des années 30, avec des organisations solides. Puis, avec les trahisons du Parti socialiste et du Parti priste, tout a été réduit et quasiment éliminé. Au cours des années 80 et 90, il y a eut quelques expériences (collectifs, journaux, fanzines, etc.) mais ils ne se sont pas développés.

Pour avoir un panorama du Pérou, des luttes, des mouvements sociaux et populaires, et pour lire nos documents, nous vous invitons à lire notre adresse sur internet.

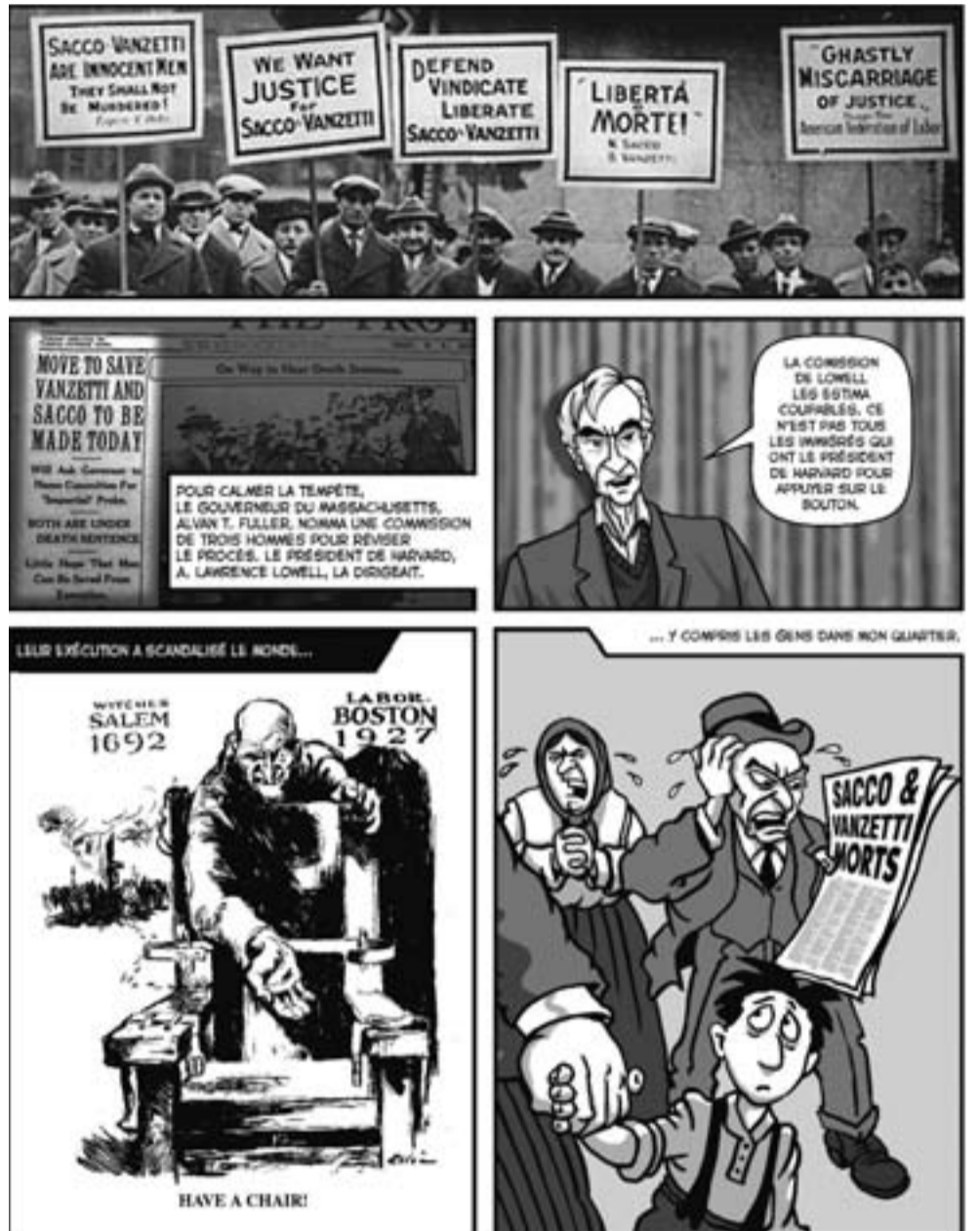
Commission des relations internationales
Union socialiste libertaire
uslperu@yahoo.es
www.uslperu.blogspot.com

Propos recueillis par Pati ✶ SI de la CNT

Extrait de l'interview. Retrouvez le texte intégral sur le site du secrétariat international
www.cnt-f.org/international/



UNE HISTOIRE POPULAIRE DE L'EMPIRE AMÉRICAIN



Cette BD qui paraît ces jours-ci est l'adaptation du fameux *Une histoire populaire des États-Unis* de Howard Zinn. Né en 1922, cet historien américain est à lui seul une histoire de la contestation aux États-Unis : depuis la Seconde mondiale jusqu'en Irak en passant par le Vietnam et le mouvement pour les droits civiques, il sait de quoi il parle. Mais plus qu'une simple adaptation dessinée de son best-seller (paru pour la première fois en 1980, maintes fois réédité, traduit partout), *Une histoire populaire de l'empire américain* mêle aussi son deuxième ouvrage phare, *L'impossible neutralité*, où Zinn – compagnon de route de Noam Chomsky – s'adonne à l'exercice de l'auto-biographie militante. Outre les cases dessinées, beaucoup de textes, des photos retouchées ou des reproductions de unes de journaux donnent à ce travail une approche documentaire rigoureuse, chargée et qui éclaire bien des aspects de l'empire américain. C'est là un exercice d'éducation populaire essentiel.

Pour les planches © Vertige Graphic pour la présente édition, tous droits réservés
H. Zinn, M. Konopacki, P. Buhle,
 Vertige Graphic, 287 p. 22 euros

Bastien culture-spectacle RP



Pour ceux qui ne manient pas l'espagnol, le traduction du titre pourrait être « sans maïs, pas de pays ! ». Il est question dans ce documentaire indépendant du poids du maïs dans la vie des mexicains. Il ne s'agit pas d'un aliment quelconque, mais bien de la base alimentaire, traditionnelle, culturelle, économique, sociale et politique sans laquelle le Mexique ne serait

pas ce qu'il est. De fait, les temps sont durs pour tout ce qui n'est pas de l'ordre du profit : vendu aux États-Unis et transformé en bioéthanol pour 4x4, les mexicains sont contraints de leur acheter du maïs génétiquement modifié, bien moins cher. Ou, autre exemple, début 2007, « la crise de la tortilla » fait rage : les prix montent tellement que beaucoup risquent de ne plus pouvoir accéder à cet aliment populaire de base. Prise dans ses dimensions symbolique et éthique, la préservation de cette simple plante se révèle d'un enjeu énorme face à l'ultra-libéralisme actuel.

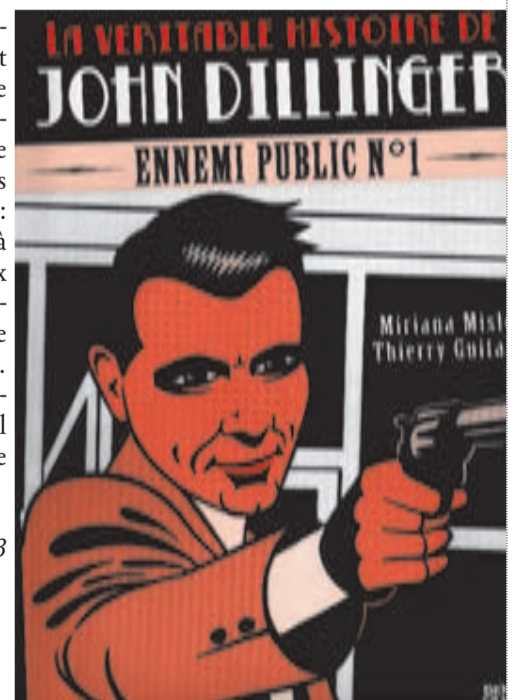
Jonathan Cadiot et Arthur Riflet – 2008

La Véritable Histoire de John Dillinger, ennemi public n° 1.

On connaissait déjà Bonny Parker et Clyde Barrow, le couple légendaire abattu en 1934. Mais leur exact contemporain John Dillinger, autre mythe populaire aux États-Unis, restait jusqu'ici mystérieux pour la vieille Europe. Grâce au remarquable travail de Miriana Mislov (scénariste) et de Thierry Guitard (dessinateur de Rock'n'folk et du New Yorker, il a illustré trois livres avec Libertalia), cette lacune est enfin comblée. Durant trois ans, les deux auteurs ont travaillé d'arrache-pied pour éclairer et illustrer la vie de ce Robin des Bois des années trente, celles qui font suite au krach et au Jeudi noir. Né en 1903, chef de gang et bankrobber, Dillinger posait à sa façon la même question que Brecht : « Qu'est-ce qui est le plus criminel ? Créer une banque ou la braquer ? » Après nombre de vols dans l'Indiana et l'Illinois, il est arrêté et enfermé à la prison de Crown Point, qu'il appelle « Clown Point ». Il s'en évade à l'aide d'un pistolet en bois qui ressemble à un Colt 45. En ridiculisant ainsi les flics et les puissants, en volant les riches en cette période de grande dépression, Dillinger acquiert une immense popularité, mais devient l'ennemi public n° 1 pour Hoover, le directeur du FBI, qui s'emploiera à le traquer et à le faire abattre sans sommation, le 22 juillet 1934 à Chicago. La mort de Dillinger reste sujette à controverse. En effet, le cadavre retrouvé ne correspond pas à son signalement. D'aucuns disent qu'il serait mort en 1976, après avoir largement profité de la vie. Les héros du peuple sont immortels, n'est-ce pas ? Dans ce travail unique en son genre, on comprend que les auteurs s'en sont donné à cœur joie : empathie avec le personnage, clin d'œil à l'histoire d'en bas et aux bandits sociaux chers à E. Hobsbawm, magnifiques reproductions d'affiches de cinéma ou d'avis de recherche, le tout en quadrichromie... Une publication à ne pas rater, bien supérieure au film *Public Enemies*, de Michael Mann, avec Johnny Depp dans le rôle de Dillinger.

Nico Educ 93

Miriana Mislov et Thierry Guitard.
 Denoël Graphic, 208 pages, 23 euros.



Et scions travaillait tous, moins et autrement ?

Depuis maintenant plus de vingt ans, Ambiance Bois, située entre Tarnac et le Villard, (lieu du camping confédéral de la CNT) développe à peu près tout ce qui peut être produit à partir du bois du plateau de Millevaches. Au-delà du caractère écologique de sa production, cette PME revendique un réel fonctionnement autogestionnaire : salaire égal pour tous, participation de tous aux décisions, diminution du temps de travail, polyvalence de tous les salariés, partage des tâches les plus pénibles...

Vous employez combien de personnes ?

Nous sommes actuellement plus d'une vingtaine de personnes pour seize équivalents temps plein environ.

J'ai vu qu'il y avait des actionnaires de capital à Ambiance Bois, est-ce qu'ils travaillent dans l'entreprise ? Quelle part de décision leur confère leur statut d'actionnaire ?

Dans une Sapo (Société anonyme à participation ouvrière), tu peux être actionnaire de capital ou de travail. L'actionnaire de travail est obligatoirement salarié de l'entreprise. L'actionnaire de capital ne l'est pas forcément. Tout actionnaire a droit d'expression, en cas de vote : une personne égale une voix. Un actionnaire (en capital) peut souhaiter être plus proche des décisions et faire partie du conseil d'administration.

Pourquoi avoir créé une Sapo plutôt qu'une Scop ?

Le fonctionnement ou l'esprit de la Sapo est très proche de la Scop. La Sapo a l'intérêt de concrétiser ce vieux rêve coopérateur de l'alliance du capital et du travail. Nous sommes souvent interpellés sur ce statut très original (moins d'une dizaine de Sapo en France) mais le statut demeure secondaire. La pratique prime. Cela veut dire que l'on peut travailler dans une SA, une SARL, une SAS... avec des pratiques coopératives et à contrario être en Sapo ou Scop avec une hiérarchie rigide, sans partage des tâches, de forts écarts de salaires.

Pratiquer la vente directe, est-ce un choix ou une contrainte ?

C'est un choix, passer par des intermédiaires est une contrainte forte que l'on ne devrait pratiquer qu'en dernier recours. Si tu veux conserver la maîtrise de tes produits, de

tes prix, de ton éthique, de ton fonctionnement, la vente directe est le moyen de commercialisation approprié et ce, quel que soit le secteur d'activité.

Comment les décisions sont-elles prises ?

Tout d'abord, les « décisions », c'est très vague. Nous décidons dans une même année d'acheter des fournitures de bureaux, d'agrandir notre hangar ou de recruter une personne. Les décisions sont donc prises en fonction de leur importance : seul, à plusieurs, en réunion quotidienne, mensuelle, CA ou assemblée générale. Quand tu achètes un stylo, tu le fais toi-même.

Comment est-ce que vous recrutez les nouveaux arrivants ?

Les nouvelles personnes intégrées à Ambiance Bois ont le plus souvent connaissance de l'entreprise et des personnes qui y travaillent, ce n'est jamais ou presque une découverte. Un premier temps est souvent celui d'un contrat à durée déterminée permettant à chacun de s'essayer.

Est-ce qu'au départ vous avez choisi ce mode de fonctionnement par conviction ou simplement parce que ça vous paraissait le plus logique ?

Je vais répondre à la place des fondateurs, puisque je n'y étais pas. Le statut juridique, le mode de fonctionnement, les produits fabriqués, le type de clientèle, le lieu d'implantation est le résultat de la convergence d'idées, de rencontres, de convictions. L'objectif est d'être au quotidien dans nos pratiques, au plus proche de nos convictions, ce fameux « travailler autrement ».

Quelles ont été les grandes étapes du développement d'Ambiance Bois au cours des vingt dernières années ? Quelles ont été les principales difficultés que vous avez rencontrées ?

L'entreprise s'est développée petit à petit à la hauteur de ses propres moyens financiers et humains, passant en vingt ans de six à vingt-deux personnes. Il a fallu trouver un équilibre financier, ce qui a été long, puis à l'assurer dans la durée en se développant toujours, en prenant en compte à la fois les contraintes économiques et les souhaits de chacun.

Si demain Ambiance Bois se retrouvait en sureffectif, comment est-ce que ça se passerait ?

Notre structure de production avec une gamme de produits très diversifiés permet d'amortir les variations d'activité. Dans un second temps, nous sommes pour une partie d'entre nous prêts à adapter notre temps de travail à l'activité. En vingt ans, Ambiance Bois n'a jamais licencié, il s'agirait donc d'une décision importante qui serait traitée comme telle, et collégialement.

Localement, vous êtes souvent mis en avant par les pouvoirs publics alors que rien n'est fait pour simplifier le mode de fonctionnement des Scop ou Sapos. Ça vous inspire quoi ?

Il y a surtout une absence de lien entre l'intérêt croissant sur le développement durable, l'environnement, l'éthique, le bio, le soutenable, l'écologie... et les pratiques collectives. Quel intérêt d'acheter « équitable » s'il est fabriqué à coups de pieds dans le cul ? J'apprécie le développement de l'agriculture bio, mais je regrette qu'en parallèle les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec) séduisent de moins en moins les jeunes paysans. Pourtant, l'écologie, avant d'être synonyme de « préserver son bien-être », c'est avant tout vivre ensemble...

Comment êtes-vous perçu par la population locale ?

Ambiance Bois représente vingt personnes sur 380 habitants à Faux-la-Montagne. Même si l'unanimité de jugement ne peut exister, reconnaissons que nous sommes sur un territoire d'accueil qui, tout au long d'une très longue histoire, a su recevoir les expériences les plus diverses.

Un mot à rajouter ?

Merci pour tout.

Pour ceux qui veulent en savoir plus, lisez le livre *Scions travaillait autrement* (Édition Repas, 2003). Attention, il est épuisé.

✦ CNT Creuse

23340 Faux la Montagne
tél : 05 55 67 94 06
fax : 05 55 67 97 02
contact@ambiance-bois.com
www.ambiance-bois.com

Solidarité avec Pascal

Suite aux violentes arrestations du 1^{er} mai à Paris, Grenoble, et Nîmes. Solidarité avec l'inculpé et militant nîmois de la CNT, libérons-le de son procès du 21 septembre.

À Nîmes, le 1^{er} mai 2009 « historique » tant vanté, fut plutôt « hystérique » au vue de la violence policière sur les manifestants : rien ne vaut une bonne bastonnade, à la bonne franquette, en plein jour, sous l'œil vigilant de leurs caméras. La seule musique qu'on retiendra de ce 1^{er} mai, qui devait défilé dans la rue, bon enfant, fut lourde et militaire. Les forces de l'ordre en sont venues à forcer le cortège syndical formé de Solidaires et de la CNT, se soldant par une arrestation caricaturale et incompréhensible d'un manifestant vite relâché, puisque qu'aucune charge sérieuse ne pouvait lui être imputée.

Le manège policier devant les jardins de la Fontaine n'avait déjà rien de bon enfant et ne présageait rien de sage. Peu après, après une course poursuite semant pour rien la panique ou la colère dans le cortège, c'est au tour d'un militant pacifiste, syndicaliste de la CNT de se prendre un coup de poing policier en pleine figure. Il sera soigné par la Croix-Rouge le nez en sang. À peine rétabli, il est interpellé de façon musclée au milieu de ses camarades qui plient bagages et drapeaux. Comble de la tartufferie, il se retrouve en garde à vue, accusé par une policière de l'avoir frappée, avec un procès sur le dos. Le motif d'inculpation est étrangement similaire au dépôt de plainte du militant CNT pour « coup et blessure ». Aurait-il pour but de prendre les devants et par là même de justifier à posteriori la gesticulation policière ?

Notre camarade clame son innocence. La supercherie ne devrait pas manquer de s'effondrer alors que cette méthode est employée sur un camarade syndicaliste devant autant de témoins...

Loin de constituer une interpellation anodine, cette affaire relève d'une véritable provocation envers un syndicalisme toujours solidaire du mouvement social et envers l'esprit du 1^{er} mai qui a su vaincre en 1890 la réaction « boulangiste ». Faire taire le remue-ménage social, tel était probablement le but escompté à quatre jours, notamment, de la visite du démagogique Tsar Cosy surfant sur le tout sécuritaire dans ses « réunions publiques » à Nîmes.

Ne laissons pas le champ libre à une nouvelle mode lancée par les forces de l'ordre et leurs « compagnies de sécurisation », instigateurs de désordres pour mieux justifier leurs interventions musclées. Ne laissons pas sans réagir s'installer une chasse aux sorcières syndicales ou politiques. Montrons ce qu'il en coûte de vouloir museler le combat syndicaliste.

Sans se laisser intimider par l'outrecuidance de la police et sa légendaire impunité, nous constituons un comité de soutien aux inculpés du 1^{er} mai tant pour leurs plaintes que pour leurs défenses face à la violence policière. Devant un procès destiné à nous vider les poches, devant des accusations aussi loufoques utilisées pour engager des poursuites pénales envers un camarade apprécié au-delà même de son syndicat, la CNT demande de ne pas laisser cet affront impuni et appelle à faire front par un rassemblement de solidarité sur les marches du palais de justice de Nîmes lundi 21 septembre 2009 à 13h30.

Nous condamnons la situation de tension créée volontairement par les forces de l'ordre et exigeons l'abandon immédiat des poursuites à l'encontre des personnes interpellées.

Signataires de l'appel : CNT, Union syndicale Solidaires, FSU, CGT Exapaq, CGT Conseil général 30, Confédération paysanne, No Pasaran, FA, NPA, ATTAC Nîmes, Les Alternatifs, les Verts, Parti communiste français.

Pour aider aux frais juridiques, vous pouvez adresser un chèque de don à l'ordre de la CNT
À retourner à CNT 6 rue d'Arnal avec la mention « solidarité inculpé 1^{er} mai 2009 ». Merci d'avance !



FÊTE DE LA CNT GARD

& soutien à Pascal suite aux violences policières du 1er Mai



19 SEPT 2009 À MONTIGNARGUES

PROGRAMME

FILMS
CONFÉRENCES
DEBATS en salle

14h



Projection du Film documentaire sur la répression suite aux révoltes populaires de Juin 2008 à Sidi Ifni (Maroc) + Débat « Pour un Maghreb des luttes sociales » animé par Jérémie Berthuin Secrétaire International de la CNT.

16h



Projection du Film documentaire de Michel Mathurin « Et pourtant ils existent » Histoire du Syndicalisme d'action directe + Débat "quelle alternative syndicale à la crise" animé par la CNT Gard.

18h



Conférence de Mathieu Rigouste, sociologue, auteur du livre « l'ennemi intérieur » sur la justification des politiques sécuritaires de l'Etat Français. Coorganisé avec le Scalp No Pasaran.

TABLES DE PRESSE
d'organisations militantes
du comité de soutien à Pascal

19H30 : APERO

Flamenco-Rumba
avec **Al Savia**

21H : CONCERTS

en plein air s'il fait beau, en salle s'il pleut !
Intervention publique de la CNT Gard

Wakkan Tribu
(Rock Français)



The Hop la !
(Punk-Rock Français)



Cartouche
(Rock'n'Punk)



Entrée prix libre de soutien
Restauration sur place: boissons, assiettes, sandwiches petits prix !

ANIMATIONS POUR ENFANTS
(sous la responsabilité des parents)

dès 14h Contes, jeux
château gonflable

16h30 Goûter offert



Avec le concours et le soutien du collectif Caméléon



Pour aider aux frais juridiques, adresser chèques de soutien à :
CNT 6 Rue d'arnal 30000 Nîmes avec la mention :
« solidarité inculpé du 1er mai 2009 » au dos.